

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Quarante-neuvième session
Genève, 30 novembre – 4 décembre 2026

ACCRÉDITATION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Document établi par le Secrétariat

1. Les annexes du présent document contiennent des informations relatives à des organisations non gouvernementales ayant demandé le statut d'observateur pour les sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), conformément au règlement intérieur dudit comité (voir le paragraphe 10 du document SCCR/1/2).

2. *Le SCCR est invité à approuver la représentation aux sessions du comité des organisations non gouvernementales indiquées dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT DEMANDÉ À ÊTRE
REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES AUX SESSIONS DU COMITÉ
PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

Composers, Authors and Publishers Association NPC (CAPASSO)

Fondée en avril 2014 à Johannesburg, l'association à but non lucratif Composers, Authors and Publishers Association (CAPASSO) est une organisation de gestion collective panafricaine. La CAPASSO administre, protège et défend en toute transparence les droits musicaux des compositeurs, auteurs et éditeurs grâce à un système d'octroi de licences compétitif et à un processus efficace de perception et de distribution des redevances. Seule organisation de gestion collective d'Afrique du Sud habilitée à percevoir des redevances au titre du droit de reproduction mécanique en vertu de la loi sur le droit d'auteur, la CAPASSO fait également office de plateforme pour l'octroi de licences multiterritoriales en matière de musique numérique dans toute l'Afrique.

En gérant les redevances liées à la reproduction mécanique et à l'exploitation numérique, elle garantit aux créateurs, aux éditeurs et aux associations affiliées du monde entier une rémunération équitable sur toutes les plateformes. La CAPASSO collabore activement avec les pouvoirs publics et les acteurs du secteur afin de militer en faveur d'une législation sur le droit d'auteur solide et adaptée aux besoins.

Coordonnées complètes

Mme Zukiswa Gwabeni, responsable juridique

Case postale 360, Parklands
Johannesburg
Afrique du Sud

Tél. : +011 447 8870

Adresse électronique : zukiswag@capasso.co.za, thandop@capasso.co.za

Site Web : <https://www.capasso.co.za/>

[L'annexe II suit]

Directors Guild of Korea (DGK)

La Directors Guild of Korea (DGK) représente plus de 600 réalisateurs audiovisuels et défend activement les droits de propriété intellectuelle des auteurs d'œuvres audiovisuelles. La DGK protège les droits des réalisateurs audiovisuels, y compris les réalisateurs de cinéma, et milite pour que les réalisateurs et les scénaristes (en tant qu'auteurs d'œuvres audiovisuelles) perçoivent une rémunération équitable au titre de leur propriété intellectuelle, favorisant ainsi la croissance de l'industrie audiovisuelle et l'essor de la culture. Par ailleurs, la DGK collabore étroitement avec des organisations partenaires, tant au niveau national qu'international, afin de promouvoir les droits des auteurs.

Dans le but de garantir des conditions équitables, telles que des cachets et une rémunération minimums garantis pour la réalisation, la DGK a élaboré et diffusé des contrats types de réalisation. Porte-parole engagée et dynamique des réalisateurs de cinéma coréens, la DGK propose des conseils juridiques et des services de médiation en cas de litige, s'implique dans les enjeux majeurs de l'industrie cinématographique et participe à des forums et conférences sur les politiques publiques visant à améliorer les conditions de travail sur les plateaux de tournage. La DGK perçoit et répartit les rémunérations transfrontières grâce à des accords de réciprocité conclus avec des organisations de gestion collective étrangères.

Coordonnées complètes

M. Kyu-Dong Min, président

15, Eonju-ro 125-gil, Gangnam-gu
Séoul
République de Corée

Tél. : +82 2 6080 4466

Adresse électronique : dgk.intl@dgk.or.kr

Site Web : <https://www.dgk.or.kr/home/>

[L'annexe III suit]

Fair Trade Music International (FTMI)

Fondée en 2014, Fair Trade Music International (FTMI) est une organisation indépendante à but non lucratif, soutenue par plus de 500 000 créateurs de musique du monde entier. Elle met l'accent sur la mise en réseau à l'échelle mondiale, ainsi que sur des initiatives d'éducation et de sensibilisation visant à favoriser l'émergence d'un écosystème musical éthique, durable et transparent. La FTMI met en relation plusieurs organisations en Amérique du Nord et dans le monde entier afin de favoriser l'harmonisation des stratégies internationales en matière d'octroi de licences musicales équitables.

Le conseil d'administration de la FTMI est composé d'anciens et d'actuels dirigeants de la SOCAN, de la Songwriters Association of Canada, de Music Creators North America, de la CIAM, de la Songwriters Guild of America, du National Music Council of the USA, de la KODA et d'Autor Denmark. Tout récemment, la FTMI a travaillé sur un livre blanc consacré aux modèles de rémunération dans le domaine de la musique générée par l'IA. Elle gère également les FTMI Awards, un prix annuel qu'elle a créé afin de célébrer l'action d'autres défenseurs, et a organisé dans ce cadre des cérémonies de remise de prix à Johannesburg, Montréal et Rio de Janeiro. Aujourd'hui, la FTMI se consacre principalement à l'impact économique et culturel de l'IA générative, compte tenu des vives préoccupations que suscite la capacité des grandes entreprises à s'approprier les œuvres des créateurs de musique et à produire une quantité infinie de contenus concurrents sans rémunérer les titulaires originaux des droits.

Coordonnées complètes

M. Marco Foley, président du conseil d'administration

41 Valleybrook Drive
Toronto, ON
Canada

Adresse électronique : mail@fairtrademusicinternational.org

Site Web : www.fairtrademusicinternational.org/

[L'annexe IV suit]

Korea TV & Radio Writers Association (KTRWA)

La Korea Television & Radio Writers Association (KTRWA) est la seule organisation de gestion collective du droit d'auteur en République de Corée destinée aux auteurs des secteurs de la radiodiffusion et de l'audiovisuel. Elle représente plus de 5 000 auteurs spécialisés dans les domaines suivants : fiction, actualités et documentaires, divertissement et télé-réalité, radio, traduction et contenus diffusés sur des plateformes de diffusion en continu.

La KTRWA négocie et conclut des contrats de licence d'exploitation du droit d'auteur avec des organismes de radiodiffusion et des sociétés de production nationales pour l'utilisation de scénarios d'émissions et d'œuvres audiovisuelles, perçoit les redevances dues au titre de ces contrats et les répartit entre ses membres après déduction d'une commission fixe. Les redevances distribuées par la KTRWA s'élèvent à 21,1 millions de dollars É.-U. (30 milliards de won sud-coréens, sur la base du taux de change moyen de 2025) par an. Par ailleurs, la KTRWA propose à ses membres des programmes de protection sociale, notamment des services de conseil juridique, des bilans de santé et des initiatives éducatives. La KTRWA a mené des actions sur plusieurs fronts pour promouvoir l'instauration d'une rémunération équitable dans le domaine de l'audiovisuel. Elle s'efforce également de développer la coopération avec les organismes internationaux de droit d'auteur, en vue de promouvoir et de renforcer les droits des auteurs audiovisuels à plus grande échelle.

Coordonnées complètes

M. Jae-Hong Jeong, président

750, Gukhoe-daero, Yeongdeungpo-gu
Séoul
République de Corée

Tél. : +82 02 786 1696

Adresse électronique : newcopyright@ktrwa.or.kr

Site Web : <https://www.ktrwa.or.kr/eng/index.do>

[Fin du document]